



Open Season pour une Infrastructure de transport de CO₂ à Dunkerque

7 février 2023



Open Season pour la réalisation d'une infrastructure de transport de CO₂ dans la zone portuaire de Dunkerque

Mémoire d'information

Disclaimer (Avertissement)

Ce document (le « **Mémoire d'information CO₂ Dunkerque** ») présente certaines informations concernant le transport de dioxyde de carbone (CO₂) dans le contexte de développement de chaînes de captage, stockage ou valorisation de CO₂ dans la zone du Port de Dunkerque qui sont considérées comme des solutions pour atteindre les objectifs de décarbonation. Les informations contenues dans ce document reflètent le point de vue de GRTgaz S.A. à ce stade et sont rendues publiques à titre d'information uniquement et sans aucun engagement de la part de GRTgaz S.A., et ne doivent pas être considérées comme donnant lieu à une quelconque relation contractuelle entre GRTgaz S.A. et toute partie intéressée.

Contexte

La plaque industrialo-portuaire de Dunkerque concentre à elle seule environ 20% des émissions industrielles de France. L'enjeu de décarbonation y est majeur. Les acteurs institutionnels du territoire, au premier plan desquels la Communauté Urbaine de Dunkerque et le Grand Port Maritime de Dunkerque, se sont dotés d'une feuille de route de décarbonation et d'un plan de transition écologique afin d'atteindre l'objectif de neutralité carbone en 2050. L'atteinte de cet objectif doit s'appuyer, entre autres solutions, sur le développement d'un écosystème CO2, c'est-à-dire sur la mise en œuvre de chaînes de captage, transport, stockage et valorisation du CO2.

Des premiers projets de captage de CO2 et d'infrastructures sont en cours de développement dans la région de Dunkerque, déjà lauréats de fonds européens d'aide à la décarbonation. D'importants projets de stockages géologiques de CO2 en Mer du Nord (Pays-Bas, Grande-Bretagne, Norvège) sont également en cours de développement et accessibles depuis la façade et les installations maritimes du port de Dunkerque. Des projets industriels basés sur l'utilisation du CO2 sont également en développement sur le territoire.

En outre, à la suite de l'appel à projets ZIBAC de l'ADEME, le gouvernement a retenu le projet de bassin industriel de Dunkerque pour devenir l'une des premières zones industrielles bas carbone. Ce soutien financier de l'Etat aux ambitions du territoire doit en particulier contribuer à accélérer le déploiement des technologies, infrastructures et réseaux CO2.

Dans ce contexte, en concertation avec les acteurs institutionnels et industriels de la zone Industrialo portuaire de Dunkerque, pour accompagner et accélérer l'émergence des projets CCUS, GRTgaz propose de développer, construire et exploiter un réseau de transport de CO2 qui permettra de connecter les sites industriels captant leur CO2 aux sites de stockages de CO2 et aux futurs sites de valorisation du CO2.

Cette démarche collective et mutualisée de développement d'infrastructure de transport CO2 vient compléter, selon le même processus, le projet de développement d'un réseau hydrogène lancé par GRTgaz le 19 septembre 2022 sur la zone industrialo portuaire de Dunkerque. Le réseau planifié aura vocation à être étendu pour connecter d'autres émetteurs au pôle d'activité CO2 ainsi constitué à Dunkerque. Il contribuera ainsi à l'attractivité et au dynamisme de la région en lui apportant les infrastructures essentielles aux projets de décarbonation industriels.

Lancement d'une Open Season

En conséquence, GRTgaz lance un appel au marché, autrement appelé *Open Season*, visant à confirmer l'intérêt économique pour une infrastructure de transport de CO2 par canalisations dans la zone portuaire de Dunkerque. Cette Open Season est un appel à intérêt transparent et non-discriminatoire, ouvert à l'ensemble des acteurs souhaitant participer.

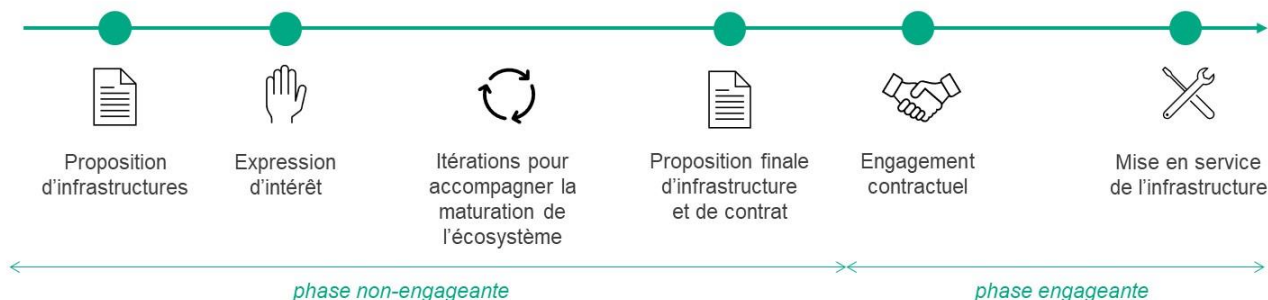
Étapes de l'Open Season

L'Open Season sera menée en deux temps :

- une phase non engageante permettant de qualifier les besoins et d'identifier l'infrastructure adaptée (dimensionnement, tracé, conditions opératoires,...),
- et une phase engageante avec une logique itérative et progressive de validation de l'investissement, aboutissant à la signature de contrats.

Les grandes étapes de l'Open Season seront schématiquement les suivantes :

Principales phases de l'open-season



Principales phases de l'Open Season

Au cours de la première phase non engageante, les acteurs sont invités à **exprimer leur intérêt** sur la base des éléments communiqués dans le présent « **Mémoire d'information CO2 Dunkerque** », complété de la « **Proposition d'infrastructure CO2 Dunkerque** » et de la « **Proposition de Spécifications CO2** », disponibles au lien suivant :

<https://www.grtgaz.com/nos-actions/ami-co2-dunkerque>

Cette première phase est non-engageante, au sens où elle n'engage ni GRTgaz à mettre en œuvre le projet d'infrastructure proposée (notamment si les conditions économiques ne sont pas réunies), ni les acteurs qui répondent à l'Open Season à utiliser le réseau de transport CO2.

Lors de cette phase, il sera demandé aux acteurs une première estimation de leurs besoins de transport (volumes pour injection dans le réseau, volumes livrés en vue de valoriser le CO2, volumes livrés en vue d'être stockés). La confidentialité des informations échangées sera garantie par la signature d'un NDA.

En cas d'expression d'intérêt suffisant, et à la suite de la collecte des besoins issus de cette première phase, GRTgaz réalisera une **étude de faisabilité** qui permettra d'établir le dimensionnement de l'infrastructure et une première évaluation du coût de celle-ci. Un contrat **d'expression d'intérêt** sera signé, qui permettra de garantir la confidentialité des données échangées et précisera les engagements contractuels et financiers réciproques des parties pour la réalisation des études préliminaires de design de l'infrastructure.

Cette phase non-engageante pourra nécessiter des **itérations**, en fonction de la maturité des projets de captage, stockage et valorisation du CO2 : des échanges bilatéraux ou en groupe avec les participants à cette phase auront lieu pour affiner progressivement le design de l'infrastructure et proposer un modèle économique et contractuel associé au service de transport.

Si cette phase non engageante confirme l'intérêt du marché, GRTgaz définira les conditions d'accès aux ouvrages et les conditions de décision pour la réalisation de l'ouvrage, en concertation avec les acteurs intéressés, afin de

lancer la phase engageante. Le schéma de cette phase engageante sera défini en fonction des résultats de la première phase. C'est cette phase engageante qui pourra déclencher la réalisation de l'infrastructure.

Le calendrier de mise en œuvre des différentes étapes dépendra de la vitesse de maturation des projets des différents acteurs de l'écosystème CCUS et de la capacité des porteurs de projet à s'engager contractuellement.

Proposition de principes d'accès à l'infrastructure

GRTgaz propose de développer, d'investir, de construire et exploiter une infrastructure « ouverte » de transport de CO₂ par canalisation telle que proposée dans le document « **Proposition d'infrastructure CO₂ Dunkerque** », avec un accès transparent et non-discriminatoire à l'infrastructure.

Principe de séparation d'activité

En premier lieu, GRTgaz appliquera un principe de séparation d'activité entre activité de captage et purification des émissions de CO₂, usage (valorisation du CO₂), stockage et transport de CO₂, en étant positionné exclusivement sur les activités de transport de CO₂. Ce principe de séparation est clé pour garantir un positionnement neutre d'opérateur de réseaux, vis-à-vis des autres acteurs de la chaîne CO₂ (émetteurs, stockages et points d'export de CO₂ vers ces stockages, sites de valorisation de CO₂ ...).

Accès des tiers au réseau non-discriminatoire

En s'appuyant sur ce positionnement exclusif sur le maillon « transport » de la chaîne de valeur, GRTgaz garantira un accès des tiers au réseau non-discriminatoire, qui est un principe important dans un marché naissant pour favoriser son développement.

Accès des tiers transparent

De la même manière, GRTgaz garantira un accès des tiers transparent avec des règles de participation à l'Open Season et des règles d'accès à l'infrastructure claires et publiées.

Proposition de principes contractuels et tarifaires

En ce qui concerne le modèle commercial et tarifaire qui sera mis en place en cas de confirmation de l'intérêt économique de l'infrastructure proposée, GRTgaz adoptera une approche pragmatique et agile, liée au contexte spécifique du développement des chaînes de captage stockage et valorisation du CO₂.

Les conditions contractuelles et tarifaires seront précisées dans les prochaines étapes de l'Open Season, en amont du lancement de la phase engageante, en se basant sur des échanges itératifs avec les participants à l'Open Season.

Proposition d'infrastructure de transport

La proposition est disponible dans le document « **Proposition d'infrastructure CO₂ Dunkerque** », disponible en téléchargement au lien suivant :

<https://www.grtgaz.com/sites/default/files/2023-02/Proposition-infrastructure-co2-dunkerque.pdf>

Proposition de spécifications CO₂

La proposition, qui constitue une base de discussion entre les différentes parties prenantes, est disponible dans le document « **Proposition de Spécifications CO2** » disponible en téléchargement au lien suivant :

<https://www.grtgaz.com/sites/default/files/2023-02/Proposition-specifications-co2-dunkerque.pdf>

Informations pratiques pour répondre à la phase d'expression d'intérêt

Tous les acteurs intéressés à se raccorder à cette future infrastructure, en tant qu'émetteur captant du CO2, ou consommateur de CO2 (site de valorisation), ou terminal d'export de CO2 vers des stockages, sont invités à exprimer leur intérêt en répondant à la première phase d'expression d'intérêt de l'Open Season, quels qu'ils soient.

Pour y répondre, les acteurs intéressés sont invités à compléter le formulaire d'expression d'intérêt, au lien suivant :

<https://www.grtgaz.com/formulaire-ami-co2-dunkerque>

Dans ce formulaire, les acteurs intéressés devront spécifier certaines informations relatives à leur projet de captage de CO2, de valorisation de CO2 ou de terminal d'export vers des stockages de CO2.

Cette phase d'expression d'intérêt est ouverte à compter du 7 février 2023 et sera clôturée le 31 mars 2023.